



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION "30 MILLIONS D'AMIS"

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

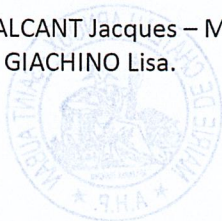
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA
Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI
Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

ABSENTS EXCUSES :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy –
Mme GIACHINO Lisa.



MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 Juin 2025.
Délibération N° DM_20250626N056

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION "30 MILLIONS D'AMIS"

Monsieur Guillaume JULIEN rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation "30 millions d'amis", en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune pour l'année 2025.

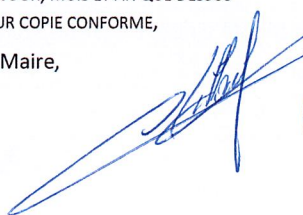
La multiplication des chats errants vivant en groupe dans les lieux publics de la Commune peut être source de difficultés, voire de nuisances. La meilleure solution pour éviter ces colonisations et les désagréments dénoncés par les administrés réside dans la gestion durable des chats dits "libres" qui consiste à procéder à leur capture pour les identifier, les stériliser, puis les relâcher sur le territoire communal de la ville.

Il propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de partenariat avec la Fondation "30 millions d'amis", en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune pour l'année 2025,
- d'approuver la prise en charge des frais de stérilisation par la Commune à hauteur de 50 % du nombre de chats errants estimé pour cette année à 60 (soit 30 pour un montant unitaire de frais de 110 €. (3.300 € prévisionnel),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, entre la commune et la Fondation "30 millions d'amis".

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le renouvellement de partenariat avec la Fondation "30 millions d'amis", en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune pour l'année 2025,
- **ACCEPTE** les nouvelles conditions financières de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

PUBLIEE LE : T ☒ X NT ☐ NOMENCLATURE N° : 9-1	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SIX JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD 
---	---